

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

AUTORITE NATIONALE D'ASSURANCE QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR



**RAPPORT D'EVALUATION INSTITUTIONNELLE
EXTERNE EN VUE DE L'OBTENTION DE
L'AGREMENT DEFINITIF DE L'INSTITUT
INTERNATIONAL DE MANAGEMENT (2IM)**

L'équipe d'évaluation :

- Pr. Abdoulaye SAMB 2, Président
- Dr. Mohamed Moro KOITA, Membre
- M. Amadou DIALLO, Membre

Signature :

Pour l'Equipe, le Président

Février 2016

Table des matières

AVANT-PROPOS	3
1. Présentation de l'Institut International de Management de Dakar	4
2. Analyse du rapport d'auto-évaluation	4
3. Description de la visite	6
4. Appréciation de l'EPES au regard des standards de qualité de ANAQ-Sup	8
5. Points forts de l'EPSE	15
6. Points faibles de l'EPES	15
7. Appréciations générales de l'EPES	16
8. Recommandations à l'établissement	17
9. Recommandations à l'ANAQ	18
10. Proposition d'avis :	18

AVANT-PROPOS

L'Institut International de Management (2IM) dont le siège se trouve à la Sicap Amitié à Dakar, a présenté à l'ANAQ-Sup un rapport d'auto-évaluation institutionnelle aux fins d'obtenir un Agrément définitif auprès du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

L'ANAQ-Sup a désigné une équipe d'experts évaluateurs externes composée du Pr. Abdoulaye SAMB (Président), du Dr. Mohamed Moro du consultant professionnel, M. Amadou Diallo, pour procéder à l'évaluation institutionnelle de l'Institut International de Management de Dakar.

Après avoir pris connaissance du rapport d'auto-évaluation, l'équipe a effectué une visite à l'Institut International de Management (2IM) le jeudi 30 juillet 2015.

Ce présent rapport est établi par l'équipe d'évaluateurs externes conformément au format recommandé par l'ANAQ-Sup.

1. Présentation de l'Institut International de Management de Dakar

L'Institut International de Management est autorisé provisoirement par l'État du Sénégal sous le N°0060/AG/ME/ du 30/04/2008. L'objectif de sa création est de contribuer à la diversification de l'offre d'enseignement supérieur au Sénégal, dans la sous-région et en Afrique.

Du point de vue juridique, 2IM est une société anonyme unipersonnelle. Ceci, conformément au code des obligations civiles et commerciales en vigueur au Sénégal et à la loi n° 71-47 du 28 juillet 1971 soumettant à autorisation ou déclaration préalable l'exercice de certaines professions industrielles et commerciales.

2IM s'est doté d'une mission de formations initiale, continue et de formation à la carte dans le domaine des Sciences de gestion, de la finance et du transport avec des objectifs généraux. À ce titre 2IM se propose d'offrir une formation dans le respect des dispositions prévues par la direction de l'enseignement supérieur, de faire acquérir aux étudiants une méthodologie de travail et des connaissances fondamentales liées aux métiers auxquels 2IM les forme, d'outiller les apprenants en culture d'entreprise...

La gouvernance administrative, pédagogique et financière est assurée par une équipe de direction (Directeur général, Directeur adjoint et Directeur des études), des organes structurants récemment créés [Conseil d'Orientation Scientifique et Pédagogique (COSP) et Cellule Interne d'Assurance Qualité (CIAQ)] et des responsables nommés par le Directeur général. Les responsabilités sont définies et consignées dans le rapport d'auto-évaluation. Un organigramme donne une idée approximative du fonctionnement et des relations hiérarchiques entre organes et responsables.

2. Analyse du rapport d'auto-évaluation

Le rapport d'auto-évaluation institutionnelle de 2IM est un document de cinquante-six (56) pages sans les annexes 8 à 17 disponibles à la direction de 2 IM. Il comprend une table des matières, une introduction, une présentation du groupe, les réponses aux différentes questions relatives aux neuf champs du référentiel d'évaluation institutionnelle de l'ANAQ-Sup et les annexes numérotées de 1 à 7.

Selon les responsables de 2 IM, pour rédiger ce rapport d'auto-évaluation, ils ont adopté une approche méthodologique objective afin d'avoir d'une part un meilleur aperçu des forces et des faiblesses de l'Institut et d'autre part, d'améliorer au mieux le management de la qualité pour des formations de référence.

Cette approche a consisté tout d'abord à la collecte de données à travers une analyse documentaire, des observations et des enquêtes auprès des acteurs ; puis, en l'analyse de ces données ; et enfin, à une interprétation objective.

Dans l'ensemble, selon les responsables de 2IM, cette option leur a permis d'identifier beaucoup d'éléments positifs dans la recherche de l'excellence et de la qualité dans la formation de cadres directement employables à la sortie, le respect des textes du système LMD et l'aspect pratique de l'enseignement.

À la lecture du rapport, on note une volonté de suivre le référentiel d'évaluation institutionnelle de l'ANAQ-Sup et de fournir les éléments de preuve demandés.

De manière générale, dans le rapport d'auto-évaluation institutionnelle, l'Institut International de Management (2IM), a cherché à se conformer aux standards de l'ANAQ-Sup, mais plusieurs insuffisances sont notées notamment en ce qui concerne :

- l'actionnariat et la Direction de l'institut : 2IM est une SARL unipersonnelle dont l'actionnaire déclaré est Aissatou LY pendant que les véritables actionnaires (messieurs Sitor NDOUR, Directeur général, et Abba CISSE, Directeur général adjoint).dirigent l'institution. La Direction ne dispose d'aucun mandat et toutes les décisions prises sont susceptibles de nullité.
- l'absence d'acte de nomination du DG et du DGA fait courir à 2IM un risque juridique colossal. Celui-ci est amplifié par l'absence de contrat de travail ou de prestation de services pour régir les relations de 2IM avec les différents personnels.
- les dossiers des enseignants ne sont composés que d'un CV, d'une lettre de motivation et d'une demande. La copie légalisée du diplôme et le certificat de travail, pour les professionnels, qui devraient permettre de juger de l'aptitude des intervenants à assurer certains enseignements ne sont pas disponibles;
- le non-respect de l'autorisation provisoire au moins à deux titres. Le premier, 2IM est autorisé à ouvrir des formations Post BAC : cela n'autorise pas à recruter des étudiants avec le niveau BAC. Le second, la liste des formations autorisées est limitative et ne comporte pas la licence de logistique et transport, formation dispensée par 2IM;
- le COSP et la CIAQ sont créés depuis 2014. Mais il est difficile d'identifier une décision prise par un de ces organes et de suivre son exécution. Le fonctionnement effectif du COSPaurait permis de disposer d'un Plan stratégique et des Maquettes conformes à la législation et à la réglementation sur le LMD ;
- la coopération avec des universités ou des institutions nationales et internationales est à l'état embryonnaire ;
- le partenariat avec le monde professionnel est au stade des premiers contacts (lettres mises à la disposition des experts).

Une appréciation standard par standard est développée dans le présent rapport au point 4.

3. Description de la visite

3.1 Organisation et déroulement de la visite

L'équipe d'évaluateurs de l'ANAQ-Sup, a démarré la visite à l'Institut International de Management (2IM), le jeudi 30 juillet 2015 à 08H40mn. L'équipe a été reçue par le Directeur général de 2IM, qui après un bref entretien, l'a conduite dans la salle informatique pour démarrer les entretiens en présence des principaux responsables :

- Monsieur Sitor NDOUR, directeur général ;
- Monsieur Abba CISSE, directeur général adjoint ;
- Monsieur Thierno KA directeur des études ;
- Monsieur Ogo SECK, président du COSP ;
- Monsieur Abdourahmane NDOUR, responsable Cellule interne assurance qualité ;
- Monsieur Alassane SY, enseignant Transport /Logistique ;
- d'autres collaborateurs et enseignants (voir liste de présence).

À l'issue des présentations, le Professeur Abdoulaye SAMB précise les objectifs de la mission d'évaluation. Le Directeur général a présenté sa vision stratégique avant de donner la parole au directeur des études, au directeur général adjoint, au président du COSP et au responsable de la cellule interne d'assurance qualité pour compléments d'information à l'attention des experts.

La présentation a été suivie d'échanges fructueux au cours desquels plusieurs documents ont été demandés. Cette rencontre qui a pris fin à 10H00 a également permis de valider l'agenda de la journée, exécuté comme suit :

Horaires	Description des activités	Participants
08h30 - 09h05	<ul style="list-style-type: none"> • Arrivée et installation • Lancement des activités • Présentation des acteurs • Rappel des objectifs de la visite • Validation de l'agenda de travail • Présentation sommaire de l'établissement : missions de formation et gouvernance 	Direction de l'établissement, responsable CIAQ, etc.
09h05 - 10h45	Présentation et échanges sur le rapport d'auto-évaluation institutionnelle	Comité de pilotage Directeur adjoint, directeur des études, responsable COSP, responsable CIAQ...
10H45-11H40	Rencontre et discussions avec les principaux enseignants du programme sur le contenu des programmes, la méthodologie d'enseignement, les crédits horaires, l'évaluation des étudiants, les TD, leur qualité dans l'établissement (permanent ou vacataire, professionnel ou académique), leurs contrats de travail, etc.	-1 Enseignant permanent un en maths appliquées -3 Enseignants vacataires professionnels

11H40-12H45	Rencontre et discussions avec quatre (4) étudiants sur l'admission, l'organisation des enseignements, le contenu des cours, les stages professionnels, l'évaluation des enseignements et les conditions d'étude.	- Licence1:2 -Master 2:2
12H45-13H35	Rencontre avec les PATS sur l'organisation de leur travail, le déroulement de leurs activités professionnelles et leurs contrats de travail	3Personnes rencontrées : -Irina BASSENEEn charge de la bibliothèque ; -Jacques Ambouré Responsable relations extérieures; - Ibrahima FAYE, gardien
13H 35-14H35	Pause	
14H35-15H40	Visite des locaux suivants : *RDC <ul style="list-style-type: none"> • Salles de cours • 1 Salle informatique • 3 Toilettes • 1 Bibliothèque • 3 Bureaux • 1 Restaurant • 1 Cafétéria • 2 Extincteur *R+1 <ul style="list-style-type: none"> • Salle de cours • 1 Bureau *R+2 <ul style="list-style-type: none"> • 1 sallede cours • 1escalier de secours • 1 espace pouvant accueillir la prochainesalle de cours de cinquante places 	-le DG, le DGA et le Directeur des études
15H45-16H30	Travaux de synthèse de l'équipe de l'ANAQ-Sup	Équipe de l'ANAQ-Sup
16H30-17H35	Séance de restitution orale	-Directeur ; -Responsables des services administratifs - Enseignants -PATS

3.2- Appréciation de la visite

La visite s'est déroulée dans d'excellentes conditions, et aucune difficulté n'a été notée. L'équipe d'experts remercie vivement la direction de 2IMpour son accueil chaleureux et la facilitation des conditions de travail.

4. Appréciation de l'EPES au regard des standards de qualité de ANAQ-Sup

Champ d'évaluation 1 : Stratégie, organisation, fonctionnement et gestion de la qualité au sein de l'institution

Standard 1.01: L'institution s'est dotée d'une mission publique et des objectifs en matière d'enseignement et de recherche et a déterminé sa position dans l'environnement académique et social. L'institution dispose d'un plan stratégique.

Appréciation globale du standard :

Aussi bien dans le rapport d'auto-évaluation que dans la présentation de l'Institution par le Directeur, la mission et les objectifs de formation (initiale, continuée et à la carte) sont clairement indiqués. Ces missions et objectifs positionnent l'Institution dans le domaine des sciences de gestion, des finances et de la logistique. Par son accessibilité et ses frais d'écologie, 2IM se veut attrayant tant au niveau national que sous régional.

A notre connaissance aucun texte organique publié portant création de l'Institution n'existe, encore moins de plan stratégique ou de projet d'établissement. L'élaboration du plan stratégique a été confiée à une structure, le Conseil d'Orientation Scientifique et Pédagogique.

Non atteint

Standard 1.02: Les processus, les compétences et les responsabilités décisionnels sont déterminés. Le PER est impliqué dans les processus décisionnels qui concernent l'enseignement et/ou la recherche.

Appréciation globale du standard :

Les textes organiques en matière décisionnelle sont le règlement pédagogique, le règlement intérieur et l'organigramme qui définit les relations entre les différents organes et leur hiérarchisation. Un certain nombre de personnel permanent et d'universitaires sont membres du conseil d'orientation scientifique et pédagogique qui est un organe nouvellement créé et n'est pas encore fonctionnel. Toutefois, c'est principalement la direction (le Directeur général, le directeur adjoint et le directeur des études qui sont tous des enseignants non universitaires) qui décide en dernier ressort.

Atteint

Standard 1.03 : L'institution dispose des personnels, des structures ainsi que des ressources financières et matérielles lui permettant de réaliser ses objectifs en fonction de son plan stratégique.

Appréciation globale du standard :

Un organigramme définit le fonctionnement et les relations entre les différentes structures. Cependant, le personnel permanent est très limité et le personnel enseignant membre des dites structures est composé de vacataires qui justifierait que dans le rapport d'auto-évaluation on lit, à la page 16, « difficulté de l'établissement à réunir les acteurs », d'où une irrégularité des réunions. Par ailleurs, le budget, sur ressources propres provenant uniquement des frais de scolarité des étudiants, est très limité pour la réalisation des objectifs.

Non atteint

Standard 1.04 : Les sources du financement et leurs conditions sont transparentes et ne restreignent pas l'indépendance décisionnelle de l'institution en matière d'enseignement et de recherche.

Appréciation globale du standard :

Les sources de financement et les procédures de décaissement semblent transparentes et bien gérées par une assistante comptable sous la responsabilité d'un expert-comptable membre du corps enseignant. Il est cependant nécessaire de faire certifier les comptes par un cabinet indépendant et inscrit à l'ordre des experts comptables.

Atteint

Standard 1.05 : L'institution dispose d'un système d'assurance qualité.

Appréciation globale du standard :

Une Cellule d'Assurance Qualité (CIAQ) est créée depuis septembre 2014, initialement placée sous la responsabilité d'une personne qui pour des raisons personnelles a quitté 2IM, elle est actuellement dirigée par un spécialiste de l'assurance qualité. Cette structure a tenu des réunions et les PV sont annexés rapport d'auto-évaluation. Toutefois, le processus d'exécution des décisions prises est difficilement appréciable.

Atteint

Standard 1.06 : L'institution a mis en place des mécanismes pour prévenir et/ou solutionner les conflits.

Appréciation globale du standard :

2IM n'a pas encore mis en place des mécanismes de prévention et de gestion des conflits.

Non atteint

Champ d'évaluation 2 : Offre d'études et de formation

Standard 2.01 : L'institution offre des enseignements conduisant à l'obtention de diplômes académiques ou professionnels avec des objectifs d'études et de formation déterminés. Ils s'intègrent dans l'offre d'études et de formation supérieure existante dans l'institution et au niveau national ou la complètent de façon judicieuse.

Appréciation globale du standard :

2IM offre des formations en licences professionnelles et en masters dans les filières suivantes : Banque Assurance Finance, Finance comptabilité, Gestion des entreprises, Gestion des ressources humaines, Marketing Communication, Marketing Management, Commerce International et Transport Logistique. Ces formations conduisent à l'obtention de la licence et au master. Cependant les maquettes ne sont pas conformes aux textes sur la LMD.

Non atteint

Standard 2.02 : L'institution participe aux échanges nationaux et internationaux d'étudiant(e)s, d'enseignants.

Appréciation globale du standard :

2IM organise pour ses étudiants des voyages d'études dans la sous-région. L'institution accueille également des étudiants étrangers, notamment lusophones. Bien que les formations soient organisées sous forme de crédits capitalisables, aucune mobilité (en termes d'échanges d'étudiants avec des institutions d'enseignement supérieur) nationale ou internationale n'est encore observée.

<p>Non atteint</p> <p><i>Standard 2.03</i> : L'institution a défini les conditions pour l'obtention des attestations et des diplômes académiques. Elle veille au respect de ces conditions.</p> <p>Appréciation globale du standard : Le règlement pédagogique définit les conditions d'obtention des diplômes. Le directeur des études et le responsable académique veillent au respect des conditions.</p> <p>Atteint</p> <p><i>Standard 2.04</i> : L'institution organise le suivi du cursus pédagogique de ses étudiant(e)s et l'insertion professionnelle de ses diplômés. L'institution exploite les informations collectées périodiquement auprès de ses étudiant(e)s et de ses diplômés.</p> <p>Appréciation globale du standard : À la fin de chaque semestre, les étudiants remplissent de manière anonyme une fiche d'évaluation de chaque enseignement. Une structure exploite les résultats de ces évaluations et propose des solutions. L'organisation des stages pose problème à 2IM, en 2013-2014 seuls 7 étudiants sur 27(soit 26% environ) sont déclarés définitivement admis à la licence après soutenance d'un rapport de stage. Cette formation en entreprise doit être mieux organisée en exploitant au mieux le partenariat avec les entreprises qui ont des professionnels comme formateurs dans l'établissement. Des anciens étudiants de 2IM sont employés dans l'établissement comme enseignants vacataires ou comme PATS.</p> <p>Atteint</p> <p><i>Standard 2.05</i> : L'institution évalue périodiquement ses programmes pour s'assurer de leur qualité (auto-évaluation).</p> <p>Appréciation globale du standard : Le Conseil d'Orientation Scientifique et Pédagogique est chargé de cette auto-évaluation périodique. Toutefois cette structure vient d'être mise en place et placée sous la responsabilité d'un professeur d'université. Elle comprend bien des personnalités universitaires du domaine. Mais, pour l'instant, il n'y a pas de PV de réunion mentionnant la présence de ces personnalités.</p> <p>Non atteint</p>
<p>Champ d'évaluation 3 : Recherche</p> <p><i>Standard 3.01</i> : les activités actuelles de recherche de l'institution concordent avec son plan stratégique et correspondent aux standards internationaux</p> <p>Appréciation globale du standard : L'institut, compte tenu de ses moyens financiers, du personnel enseignant composé pour l'essentiel de vacataires et de l'absence d'un plan stratégique n'a pas d'activités de recherche.</p> <p>Non atteint</p> <p><i>Standard 3.02</i> : l'institut garantit l'intégration des connaissances scientifiques actuelles dans la formation</p> <p>Appréciation globale du standard : Standard non renseigné dans l'auto-évaluation</p> <p>Non atteint</p>

Champs d'évaluation 4 : Personnel d'Enseignement et/ou de Recherche (PER)

Standard 4.01 : Les procédures de sélection, de nomination et de promotion du PER sont conformes à la législation nationale et aux normes du CAMES et communiquées publiquement. En ce qui concerne le corps enseignant, il est tenu compte aussi bien des compétences didactiques que des qualifications scientifiques.

Appréciation globale du standard

Il n'a pas de procédure réglementée de sélection du PER, pas d'appel d'offres et pas de commission de classement des dossiers. Le dossier d'un candidat, comprenant une demande, une lettre de motivation et un CV, fait l'objet de deux contrôles distincts par le Directeur des études et le Responsable pédagogique. Si le dossier est retenu, le candidat subit un entretien.

Il y a lieu de signaler que le PER est composé en majorité de vacataires ou de professionnels. Il n'y a pas de personnel de Recherche. Pour le personnel enseignant, le diplôme, le grade et l'expérience sont pris en compte dans la sélection, mais la copie du diplôme est rarement fournie par les demandeurs.

Non atteint

Standard 4.02: L'institution régit la formation continue et le perfectionnement du PER sur les plans didactique et professionnel.

Appréciation globale du standard :

2IM recrutant son personnel vacataire dans le vivier des autres établissements et entreprises, il n'y a pas encore de politique de formation continue. Il est indiqué que les enseignants, qui le désirent, peuvent participer à des séminaires à titre personnel.

Tous les enseignants rencontrés répondent négativement à la question de leur participation à des séminaires de perfectionnement au titre de 2IM.

Non Atteint

Standard 4.03 : L'institution conduit une politique durable de la relève.

Appréciation globale du standard :

N'ayant pas de structures de recherche ou de politique de perfectionnement, 2IM n'a pas encore défini une politique de la relève, d'autant plus qu'il ne fait appel qu'à des vacataires

Non atteint

Standard 4.04 : L'institution offre l'accès à un service de conseil en plans de carrière.

Appréciation globale du standard :

2IM n'offre aucun service de conseil en plan de carrière.

Non atteint

Champs d'évaluation 5 : Personnel Administratif, Technique et de Service (PATS)

Standard 5.01 : Les procédures de recrutement et de promotion du personnel administratif, technique et de service (PATS) sont réglementées et publiées.

Appréciation globale du standard :

Les procédures de recrutement et de promotion du personnel administratif, technique et de service ne sont réglementées et publiées, les experts n'ont reçu aucun PV de réunion de recrutement ou de promotion du personnel.

Non atteint

Standard 5.02 : L'institution garantit la formation continue et le perfectionnement du personnel Administratif, Technique et de Service (PATS).

Appréciation globale du standard :

Le rapport d'auto-évaluation indique une procédure de mise en formation continue ou de perfectionnement des agents. Là, également aucune réglementation n'est publiée. Il n'y a pas encore de politique de perfectionnement du PATS.

Non atteint

Champ d'évaluation 6 : Étudiant(e)s

Standard 6.01 : Les conditions et les procédures d'admission dans les programmes d'études et de formation de l'institution sont conformes aux textes et publiées.

Appréciation globale du standard :

Les procédures d'admission des étudiants sont définies et réglementées dans le document intitulé Règlement Pédagogique. Pour l'accès des étudiants non francophones, il existe des conditions préalables: cours de perfectionnement en langue française avant le démarrage de la formation. Dans le règlement pédagogique comme dans les discussions, il apparaît qu'en:

- L1, sont admis les titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme équivalent et des candidats ayant le niveau du Baccalauréat (avec, selon le directeur général l'exigence de repasser le bac pendant sa formation à l'école).
- M1, sont admis les titulaires de la L3 ou d'un diplôme équivalent ou d'un titre admis en dispense.

Selon le rapport, confirmé dans les discussions avec les enseignants, les 80% des enseignements en présentiel sont communs, 20% sont optionnels en fonction de la filière choisie.

Atteint

Standard 6.02 : L'égalité des chances entre hommes et femmes est réalisée.

Appréciation globale du standard :

La liste des effectifs globaux n'était pas disponible. Les effectifs des formations en L3 montrent que sur un total de 33 étudiants, il y a 22 étudiantes et 11 étudiants soit un ratio 2/1 en faveur du genre féminin, ce qui semble indiqué, non pas une inégalité de chance, mais un plus grand attrait des femmes vers les métiers auxquels les diplômés préparés à 2IM donnent droit.

Atteint

Standard 6.03 : L'institution observe la progression des étudiant(e)s dans leur cursus ainsi que la durée des études.

Appréciation globale du standard :

Le tableau du taux de réussite est celui de la L3 de l'année 2013-2014. Il ne permet pas une lecture de la progression des étudiants dans leur cursus et d'en mesurer la durée. Il ne permet pas non plus un suivi d'une cohorte de la L1 à la L3.

Non atteint

Standard 6.04 : Les taux d'encadrement doivent permettre que les objectifs de formation de l'institution et de chacune des unités qui la composent puissent être atteints.

Appréciation globale du standard :

Le tableau donnant le taux d'encadrement de la L3 dégage des ratios enseignants/étudiants incompréhensibles si 80% des enseignements sont en tronc commun. Un enseignant de tronc commun est comptabilisé plusieurs fois (7 fois). Le relevé des enseignants tous grades confondus laisse apparaître une liste de 80 intervenants au total. Avec un effectif global de 111 étudiants, cela donne un ratio de 1 enseignant pour 1,4 étudiant, ce qui est fort appréciable et devrait permettre l'atteinte des objectifs de formation.

Atteint

Standard 6.05 : L'institution veille à l'existence et au fonctionnement d'un service de conseil destiné aux étudiants, aux étudiantes et aux autres personnes intéressées.

Appréciation globale du standard :

Ce service est confié au service des relations extérieures, dirigé auparavant par une dame démissionnaire. Ce service est à présent dirigé depuis quinze jours par un ancien étudiant de 2IM qui précédemment, était adjoint au directeur des études. Ce service organise chaque année une pré-rentrée de trois jours au cours desquels les nouveaux s'orientent et se familiarisent avec leur nouvel environnement.

Atteint

Standard 6.06: L'institution offre un service spécial approprié pour les étudiant(e)s en situation de handicap.

Appréciation globale du standard :

L'établissement est domicilié dans un bâtiment à trois (3) niveaux, aucune disposition n'est prise pour un enseignement inclusif donnant aux handicapés moteurs les mêmes chances que les non handicapés.

Non atteint

Champ d'évaluation 7 : Infrastructures et équipements

Standard 7.01 : L'institution dispose d'infrastructures et d'équipements permettant la réalisation de ses objectifs de formation et/ou de recherche à moyen et à long terme.

Appréciation globale du standard :

2IM dispose de 11 salles de cours, une bibliothèque physique, une salle informatique avec 18 ordinateurs connectés par ADSL et par Wifi. Les salles des cours sont équipées de tables et de chaises individuelles. Elles sont toutes éclairées pour les besoins des cours du soir et sont toutes équipées d'un système d'air conditionné à l'exception d'une seule équipée de deux brasseurs d'air. Toutes les salles ont des tableaux blancs pouvant servir d'écran de projection.

Atteint

Standard 7.02 : Les moyens informationnels dont dispose l'institution lui permettent de soutenir un enseignement et/ou une recherche de qualité.

Appréciation globale du standard :

2IM ne dispose que de deux vidéoprojecteurs, une connexion ADSL dans la salle informatique et une connexion Wifi. Par ailleurs, la bibliothèque dispose officiellement de 500 ouvrages. Beaucoup d'ouvrages sont vieux (édition 1985) et tous les champs disciplinaires ne sont pas

couverts. La responsable de la bibliothèque souhaite faire abonner tous les étudiants à Cyberlibris, une bibliothèque numérique. À ce propos, une convention a été signée entre 2IM et Cyberlibris

Non atteint

Standard 7.03 : L'institution dispose d'un système de secours visible, communiqué et compris.

Appréciation globale du standard :

L'institution ne dispose pas d'infirmier, mais se trouve à proximité de l'hôpital Gaspard Camara où sont évacués les cas d'urgence. Cependant, aucune convention de partenariat avec ledit hôpital n'est encore établie. 2IM devrait toutefois disposer d'une trousse de premiers secours

Le nombre d'extincteurs (2) est insuffisant pour un établissement à trois niveaux.

En dehors de la porte d'entrée sous surveillance permanente d'un gardien, il existe deux issues de secours, mais elles sont fermées à l'aide de cadenas.

Une prérentrée est organisée chaque année pour une information détaillée sur les aspects de sécurité.

L'établissement est très propre, un agent de surface fait le ménage tous les jours très tôt. Il dispose d'une cafétéria avec un espace très convivial d'échanges et de partage. Des espaces verts sont aménagés dans la cour. L'établissement est très accessible et dans un environnement entretenu.

Atteint

Champ d'évaluation 8 : Coopération

Standard 8.01 : L'institution noue des contacts aux niveaux national, régional et international. Elle promeut la collaboration avec d'autres institutions d'enseignement supérieur, avec les milieux professionnels et les acteurs sociaux pertinents.

Appréciation globale du standard :

La volonté de recherche de partenariat s'est matérialisée par la création d'un service de relations extérieures, à la suite du départ de la responsable, un jeune diplômé de l'établissement est récemment recruté pour piloter le service. Des correspondances ont été initiées en direction des établissements d'enseignement supérieur (public et privé), des milieux professionnels et des collectivités locales. à ce jour, aucune convention de partenariat n'est encore formalisée.

Non atteint

Champ d'évaluation 9 : Information et communication

Standard 9.01 : Pour prendre ses décisions stratégiques relatives aux offres d'études, à la recherche, à l'engagement et à la promotion des personnels (PER, PATS), la direction de l'institution se fonde sur une information quantitative et qualitative pertinente et récente.

Appréciation globale du standard

L'institution vient de se doter d'un conseil d'orientation scientifique et pédagogique (COSP), composé de personnalités scientifiques capables de fournir des informations pertinentes et récentes à la direction pour des prises de décisions stratégiques. Cependant, à l'exception du responsable du COSP, aucun acte ne matérialise cette collaboration 2IM et les autres personnalités scientifiques figurant sur la liste des membres. Du reste le COSP n'a pas encore démarré ses activités de réflexion et de production d'information. Aucun PV n'est fourni.

Non atteint

Standard 9.02 :Tant sur le plan interne qu'externe, l'institution suit une politique de communication et d'information objective, efficace et transparente.

Appréciation globale du standard :

Sur le plan interne, il existe un tableau d'affichage où les emplois du temps, les notes de service et toute autre information interne sont affichés.

Sur le plan externe, il existe de flyers, des supports audiovisuels.

La communication est confiée au service des relations extérieures. 2IM suit une politique de communication et d'information appréciable en fonction de ses moyens.

Atteint

5. Points forts de l'EPSE

Les points forts de l'établissement sont :

- l'existence de locaux pédagogiques spacieux, propres et accueillants ;
- l'existence de salles de cours pourvues d'un système d'air conditionné ;
- l'existence d'une cafétéria qui est lieu d'intégration et de rencontres ;
- l'existence de toilettes séparées pour hommes et pour femmes ;
- l'existence d'un bon dispositif de sécurité avec un gardiennage jour et nuit
- la création d'une cellule interne d'assurance qualité (CIAQ) ;
- la création d'un Conseil d'Orientation Scientifique et Pédagogique (COSP) ;
- l'existence de mobiliers adéquats dans les locaux pédagogiques ;

6. Points faibles de l'EPES

Les points faibles de l'Institut sont classés en trois catégories : ceux qui relèvent de la gouvernance institutionnelle, ceux qui relèvent de la gouvernance académique et les ceux qui ne relèvent pas de ces deux catégories.

➤ Les points faibles qui relèvent de la gouvernance institutionnelle sont :

- l'absence de plan stratégique global ;
- l'absence d'un manuel de procédures et d'un manuel qualité ;
- la non-indépendance de l'organe formel chargé du contrôle de la gestion de l'Institut ;
- l'absence d'un service spécifique dédié à la gestion de la scolarité ;
- l'absence de documents contractuels liant 2IM avec les différentes composantes du personnel.

➤ Les points faibles qui relèvent de la gouvernance pédagogique sont :

- l'absence d'un organe fonctionnel de pilotage des questions pédagogiques et scientifiques (le Conseil d'orientation scientifique et pédagogique vient d'être créé) ;

- l'absence de procédure dans le recrutement du personnel enseignant (les enseignants doivent fournir un CV, une photocopie légalisée du diplôme qui prédispose à l'enseignement d'une matière et des syllabus de cours ; ces éléments doivent être authentifiés et validés par l'institut.) ;
 - le nombre très limité du personnel enseignant permanent ;
 - le niveau académique insuffisant (titulaires de master, DESS, DEA) du personnel enseignant au master (aucun enseignant de rangmagistral contrairement aux préconisations du CAMES) ;
 - l'absence de partenariat scientifique avec des universités, écoles et instituts au Sénégal et à l'international ;
 - le manque de partenariat avec les milieux professionnels ;
 - l'absence d'une salle de professeurs ;
 - l'obsolescence et l'insuffisance des ressources du centre de documentation ;
 - le recrutement d'étudiants de niveau BAC contrairement à une disposition de l'agrément provisoire ;
 - les maquettes pédagogiques non conformes aux décrets du LMD ;
 - l'absence d'activités de recherche ;
 - la faiblesse du nombre de vidéoprojecteurs (2) ;
 - l'absence d'une photocopieuse pour tirer les sujets d'examen et les documents pédagogiques.
- Les autres points faibles sont :
- l'insuffisance du personnel administratif ;
 - le faible nombre d'extincteur (2)
 - les issues de secours fermées avec des cadenas

7. Appréciations générales de l'EPES

Des points forts ont été notés, cependant certains standards du référentiel, importants pour la qualité d'une institution d'enseignement supérieur, n'ont pas été satisfaits. Des efforts sont nécessaires pour la garantie d'un minimum de qualité. 2IM doit réduire son risque juridique :

- en clarifiant son actionnariat ;
- en se faisant représenter par des personnes ayant reçu ce mandat à travers une délibération de l'assemblée des actionnaires ou de l'actionnaire unique ;
- en fournissant aux différentes composantes du personnel soit un contrat de prestataire de services, soit un contrat de travail (CDD, CDI).

L'absence de procès-verbaux de réunions ne permet pas de vérifier la fonctionnalité de certaines instances créées telles que la COSP et la CIAQ.

L'institut doit capitaliser le vivier de professionnels pour établir et diversifier les partenariats avec le secteur privé afin d'améliorer très sensiblement le taux d'insertion en entreprise (stages et recrutements)

8. Recommandations à l'établissement

➤ Sur le plan administratif :

- Doter la direction du mandat nécessaire pour être la représentation légale de l'actionnaire ;
- Améliorer l'organigramme opérationnel en séparant nettement les fonctions administratives, pédagogiques et de gestion financière tout en précisant davantage les relations ;
- Faire adopter formellement ledit organigramme par l'instance habilitée ;
- Élaborer un plan stratégique et le faire valider par les structures de l'établissement
- Établir des contrats de travail en bonne et due forme pour tous les intervenants (personnel administratif, personnel enseignant) ;
- Renforcer le personnel administratif par le recrutement d'un minimum PATS permanent.

➤ Sur le plan pédagogique :

- Exiger et vérifier la qualité de bachelier de tout candidat à tout diplôme ;
- Rendre opérationnelle la COSP qui est l'organe chargé du pilotage des questions pédagogiques et scientifiques ;
- Adapter l'offre de formation à la faiblesse du nombre d'étudiants (le nombre important d'enseignants (80) pour 112 étudiants n'est pas viable) ;
- Élaborer des maquettes pédagogiques suivant le référentiel LMD;
- Nouer des partenariats scientifiques tant au niveau national qu'international ;
- Améliorer la qualité et la diversité des ouvrages du centre de documentation ;
- Mettre en place une structure chargée de l'insertion des étudiants en stage ;
- Faire un effort de recrutement d'enseignants permanents de qualité, notamment pour la coordination des filières ;

➤ Sur le plan de la sécurité

- Mettre en place une boîte de soins pour les premiers secours ;
- Renforcer la disponibilité d'extincteur ;
- Libérer l'accès aux issues de secours ;
- Améliorer l'accès aux locaux pédagogiques pour les personnes vivant avec un handicap.

En définitive, réviser à court terme tous les standards non atteints

9. Recommandations à l'ANAQ

- Surveiller l'adoption d'un organigramme clair et l'effectivité fonctionnelle des organes et cellules dédiés à la pédagogie ;
- Suggérer à la DGES de n'autoriser les extensions de filières que pour les EPES ayant obtenu l'agrément définitif;
- Il est recommandé à l'ANAQ de faire un suivi dans un an pour voir l'état de mise en application des recommandations faites à l'établissement.

NB. Ce présent rapport, à l'exception du point 10, a fait l'objet d'une lecture contradictoire par les responsables de 2IM. Une correspondance a été adressée aux évaluateurs externes. Les évaluateurs apprécient les efforts faits tout en maintenant le rapport. La correspondance est annexée à cette présente version V3.

10. Proposition d'avis :

Agrément non recommandé